

Chers collègues, chères collègues

La nouvelle législature qui s'est ouverte en cette fin d'année nous donne l'occasion de nous retourner sur le passé et de nous demander si nous pouvons être satisfaits des progrès réalisés dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Notre engagement a-t-il été assez soutenu? Quels sont les points sur lesquels nous devons apporter des améliorations en 2024 pour faire progresser la formation et l'enseignement supérieur en lien avec la recherche ?

Pour l'instant, la réponse à la première question est malheureusement négative. Non, nous n'avons pas réalisé tout ce qu'il fallait. En particulier, nous n'avons qu'insuffisamment progressé dans un domaine pourtant central pour le GP FRI. Pour notre pays, la participation à Horizon Europe et aux programmes et initiatives correspondants reste l'un des défis les plus exigeants du dialogue avec l'Union européenne (UE). L'UE continue de classer la Suisse parmi les "pays tiers non associés", avec toutes les conséquences qui en découlent. Nous devons redresser la situation. A cet égard, le mandat de négociation avec l'UE que le Conseil fédéral a mis en perspective début novembre est donc le bienvenu, tant il est vrai que nous avons grand besoin de rétablir nos relations à long terme sur une base solide avec notre principal partenaire commercial.

Pour la recherche et l'innovation comme pour l'ensemble du système éducatif, conjuguer nos efforts revêt une importance capitale. Soutenez-nous dans cette démarche ! Je vous invite cordialement à devenir membre de notre Groupe parlementaire (la déclaration d'adhésion est jointe à cette lettre). Nos rencontres de sessions vous font bénéficier d'informations de première main sur les thèmes actuels de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Lors de notre prochaine réunion, nous mettrons l'accent sur le message FRI. Le **jeudi 14 mars 2024, en collaboration avec le "Réseau Future", nous aurons le plaisir d'accueillir le ministre de l'éducation Guy Parmelin en tant que conférencier.**

Il nous plairait de penser que vous voulez retenir cette date dès maintenant.

Recevez nos cordiales salutations !

Damian Müller
Conseiller aux Etats, président du GP FRI

Horizon Europe – les délibérations en cours

Lors de sa séance du 8 novembre 2023, le Conseil fédéral a examiné les résultats de ses entretiens exploratoires avec l'UE. Une fois les consultations terminées, il voudra définir le mandat de négociation avant la fin de cette année encore. Les entretiens entre la Suisse et l'UE, qui ont débuté en avril 2022, ont porté sur

les domaines de l'électricité, de la sécurité alimentaire et de la santé, mais tout particulièrement aussi sur la participation aux programmes de l'UE, notamment à Horizon Europe. On peut s'attendre à ce que l'association pleine et entière de la Suisse à Horizon Europe soit accordée dès le début des négociations.

Pour la Suisse, centre d'innovation et de recherche, retrouver le plus vite possible un statut d'associé intégral est essentiel. Aujourd'hui, voilà qui doit être au cœur des efforts visant à régulariser nos relations avec l'UE. La participation rapide de la Suisse aux programmes de recherche est une condition sine qua non de la compétitivité de notre pays.

Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour 2025-2028

Le message FRI précise le financement global de l'Etat central en faveur de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) sur les quatre prochaines années. Hélas, des restrictions touchent également ce volet financier, comme l'ensemble du budget fédéral. Or, pour la qualité du système de formation, il est indispensable que les cantons puissent compter sur un financement solide et fiable de la Confédération dans les domaines qui sont financés conjointement.

Début juin 2023, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation, qui a pris fin le 24 septembre 2023, sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) pour les années 2025-2028. Le pôle de formation, de recherche et d'innovation qu'est la Suisse met notre pays en devoir de préserver sa compétitivité internationale, un objectif auquel le message FRI devrait contribuer. A cette fin, une croissance en valeur réelle des ressources allouées s'impose. Malheureusement, nous constatons avec inquiétude qu'en raison du renchérissement, la progression annuelle moyenne de ces fonds pourrait tendre vers zéro. Autrement dit, si le Parlement et le Conseil fédéral n'élargissent pas le cadre financier pour l'adapter aux réalités, les prestations à fournir, par conséquent la compétitivité de la Suisse, risquent d'être mises à l'épreuve. Cette question centrale va grandement nous occuper au Parlement. Lors de la discussion du message FRI, par conséquent, merci de nous aider à faire en sorte qu'aucun investissement ne manque en faveur de notre économie et d'un paysage suisse de la formation viable. Il est essentiel que des institutions de première force comme le domaine des EPF, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et Innosuisse ne souffrent pas trop du point de vue de la progression des moyens alloués. Le message FRI 2025-28 devrait aussi accorder toute l'attention voulue à la formation professionnelle, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation supérieure. De même, compte tenu de l'état actuel des finances fédérales, l'économie juge important d'assigner des priorités stratégiques au domaine FRI, en mettant l'accent sur l'encouragement compétitif de la recherche et de l'innovation.

Dans le cadre des délibérations sur le message FRI, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) se penchera par ailleurs sur le postulat 22.3390 « Pour l'égalité des chances et l'encouragement de la relève scientifique ». Le GP FRI soutient l'encouragement de la recherche sur l'égalité des sexes dans les universités et les hautes écoles ainsi que sur les questions correspondantes de politique d'égalité.

Dossiers parlementaires et objets du Conseil fédéral pour la session d'hiver 2023

22.067 Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse

CN, mardi 19 décembre

Le projet vise à faciliter l'accès au marché du travail des ressortissants de pays tiers. Le but est de garantir que les personnes originaires de pays hors de l'UE et de l'AELE puissent obtenir plus facilement un permis

de travail si elles sont titulaires d'un diplôme de formation supérieure obtenu en Suisse. Concrètement, il s'agit, pour des cas définis, de permettre à des étrangers titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu en Suisse, notamment des spécialistes dont la science et l'économie ont besoin, de rester dans notre pays à condition que l'activité qu'ils exercent présente un grand intérêt économique ou scientifique.

Cet assouplissement de la loi sur les étrangers et l'intégration, en principe approuvé par le Parlement, a toutefois du mal à passer : pour des questions de constitutionnalité, le Conseil des Etats demande le renvoi du dossier au Conseil fédéral. Le Conseil des Etats et la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) font valoir d'autres solutions, notamment des allègements administratifs, une meilleure prévisibilité dans la procédure d'autorisation ou encore une prolongation du délai pour la priorité des travailleurs indigènes.

Nous continuons d'insister sur le fait que simplifier l'admission de spécialistes de pays tiers formés dans des hautes écoles suisses est une mesure tout-à-fait bénéfique, tant pour l'économie que pour la recherche académique. Il s'agit de spécialistes dont nous avons un besoin urgent en Suisse. Un moyen très sûr d'atteindre cet objectif est la dérogation au nombre maximum annuel des permis de séjour. Face à la pénurie de personnel qualifié, il est juste et judicieux d'offrir aux diplômés qui ont été formés en Suisse la possibilité de travailler dans notre pays. Cela vaut en particulier pour de nombreux diplômés de pays tiers actifs dans le domaine MINT, où la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est particulièrement criante. La mesure est d'autant plus indiquée que la Suisse investit beaucoup dans la formation de ces professionnels.

22.078 Loi sur les brevets **CE, jeudi 21 décembre**

Avec la révision de la loi sur les brevets, le Conseil fédéral propose d'adapter la loi aux standards internationaux et de renforcer l'attrait du système suisse des brevets, en particulier pour les PME et les inventeurs. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a approuvé la révision de la loi sur les brevets. Elle s'est informée en outre des conséquences du brevet unitaire européen qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2023. La modernisation de la loi sur les brevets offre la possibilité de renforcer le pôle d'innovation suisse. Dans le cadre de la révision de cette loi, la motion 19.3228 «Pour un brevet suisse en phase avec notre époque », qui vise à mettre en place une procédure d'examen des brevets efficace et attrayante, sera également examinée. Son but est de permettre aux requérants aussi bien qu'aux tiers de faire examiner par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) toutes les conditions de brevetabilité en déposant une seule demande. Grâce à cette disposition, une demande déposée auprès de l'IPI peut devenir un brevet suisse entièrement attesté. Cet examen complet portera la procédure de délivrance du brevet suisse au niveau de la norme internationale déjà appliquée par l'Office européen des brevets (OEB) et dans de nombreux autres pays industrialisés. Le GP FRI salue les efforts de révision de la loi sur les brevets. Il souligne en particulier l'importance d'un alignement sur les normes internationales.